

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

| | |
|----------------------------|---|
| Nom du produit | : Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884 |
| Réf. (kit chimique) | : 600884 |
| Référence | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix 600884-51 |
| | RT/RNase Block 600884-52 |
| | Reference Dye 600530-53 |
| | 100 mM DTT 600089-53 |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---------------------|--|
| Utilisations | : Réactif analytique. |
| | 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix 2 x 2 mL |
| | RT/RNase Block 0.4 mL |
| | Reference Dye 0.1 ml (100 µL 1 mM) |
| | 100 mM DTT 0.1 ml |

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str. 8
76337 Waldbronn
Allemagne
0800 603 1000

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : pdl-msds_author@agilent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : CHEMTREC®: +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

| | | |
|------------------------------|---------------------------------------|---------|
| Définition du produit | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Mélange |
| | RT/RNase Block | Mélange |
| | Reference Dye | Mélange |
| | 100 mM DTT | Mélange |

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

| | | |
|--|---|---|
| Composants de toxicité inconnue | : <input checked="" type="checkbox"/> 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité cutanée aiguë inconnue : 1 - 10% |
| | RT/RNase Block | Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue : 10 - 30% |
| | Reference Dye | Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue : 30 - 60% |
| | | Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité cutanée aiguë inconnue : 1 - 10% |
| | | Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de |

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

100 mM DTT

toxicité par inhalation aiguë inconnue : 1 - 10%
 Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité cutanée aiguë inconnue : 1 - 10%
 Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue : 1 - 10%

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

| | | |
|--|--|--|
| Mention d'avertissement | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Pas de mention d'avertissement. Pas de mention d'avertissement. Pas de mention d'avertissement. Pas de mention d'avertissement. |
| Mentions de danger | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <u>Conseils de prudence</u> | | |
| Prévention | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable. |
| Intervention | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable. |
| Stockage | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable. |
| Élimination | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable. |
| Ingrédients dangereux | : 1 00 mM DTT | Non applicable. |
| Éléments d'étiquetage supplémentaires | : 2 X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Non applicable. Non applicable. Non applicable. Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |
| Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Non applicable. Non applicable. Non applicable. Non applicable. |

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Exigences d'emballages spéciaux

| | | |
|--|---------------------------------------|-----------------|
| Avertissement tactile de danger | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Non applicable. |
| | RT/RNase Block | Non applicable. |
| | Reference Dye | Non applicable. |
| | 100 mM DTT | Non applicable. |

2.3 Autres dangers

| | | |
|--|---------------------------------------|--|
| Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB. |
| | RT/RNase Block | Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB. |
| | Reference Dye | Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB. |
| | 100 mM DTT | Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB. |

| | | |
|--|---------------------------------------|--------------|
| Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Aucun connu. |
| | RT/RNase Block | Aucun connu. |
| | Reference Dye | Aucun connu. |
| | 100 mM DTT | Aucun connu. |

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

| | | |
|-----------------------|---------------------------------------|---------|
| 3.1 Substances | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Mélange |
| | RT/RNase Block | Mélange |
| | Reference Dye | Mélange |
| | 100 mM DTT | Mélange |

| Nom du produit/composant | Identifiants | % | Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Type |
|--|--|-----------|--|------|
| 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Glycérol | REACH #: Annexe V CE: 200-289-5 CAS: 56-81-5 | ≥10 - ≤25 | Non classé. | [2] |
| RT/RNase Block Glycérol | REACH #: Annexe V CE: 200-289-5 CAS: 56-81-5 | ≥50 - ≤75 | Non classé. | [2] |
| 100 mM DTT (R*,R*)-1,4-Dimercaptobutane-2,3-diol | CE: 222-468-7 CAS: 3483-12-3 | ≤3 | Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus. | [1] |

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Type

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

[6] Divulgateur supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | | |
|------------------------------|---------------------------------------|--|
| Contact avec les yeux | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. |
| | RT/RNase Block | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. |
| | Reference Dye | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. |
| | 100 mM DTT | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. |
| Inhalation | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| | RT/RNase Block | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| | Reference Dye | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| | 100 mM DTT | En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| Contact avec la peau | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| | RT/RNase Block | Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| | Reference Dye | Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| | 100 mM DTT | Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 4: Premiers secours

| | | |
|----------------------------------|--|---|
| Ingestion | : <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| | RT/RNase Block | Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| | Reference Dye | Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| | 100 mM DTT | Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| Protection des sauveteurs | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. |
| | RT/RNase Block | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. |
| | Reference Dye | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. |
| | 100 mM DTT | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

| | | |
|------------------------------|---------------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| | RT/RNase Block | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| | Reference Dye | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| | 100 mM DTT | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Inhalation | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| | RT/RNase Block | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| | Reference Dye | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| | 100 mM DTT | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec la peau | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| | RT/RNase Block | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| | Reference Dye | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| | 100 mM DTT | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Ingestion | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| | RT/RNase Block | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| | Reference Dye | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| | 100 mM DTT | Aucun effet important ou danger critique connu. |

Signes/symptômes de surexposition

| | | |
|------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|
| Contact avec les yeux | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Aucune donnée spécifique. |
| | RT/RNase Block | Aucune donnée spécifique. |
| | Reference Dye | Aucune donnée spécifique. |
| | 100 mM DTT | Aucune donnée spécifique. |

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 4: Premiers secours

| | | |
|-----------------------------|--|--|
| Inhalation | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. |
| Contact avec la peau | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. |
| Ingestion | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| Note au médecin traitant | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |
| Traitements spécifiques | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier. |

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

| | | |
|---|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

| | | |
|---|---------------------------------------|---|
| Dangers dus à la substance ou au mélange | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. |
| | RT/RNase Block | L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. |
| | Reference Dye | L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. |
| | 100 mM DTT | L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. |
| Produits de combustion dangereux | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal |
| | RT/RNase Block | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone |
| | Reference Dye | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes de métal |
| | 100 mM DTT | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre |

5.3 Conseils aux pompiers

| | | |
|--|---------------------------------------|--|
| Précautions spéciales pour les pompiers | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. |
| | RT/RNase Block | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. |
| | Reference Dye | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. |
| | 100 mM DTT | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. |

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

| | | |
|--|---------------------------------------|---|
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques. |
| | RT/RNase Block | Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques. |
| | Reference Dye | Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques. |
| | 100 mM DTT | Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|--|
| Pour les non-secouristes | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté. |
| | RT/RNase Block | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté. |
| | Reference Dye | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté. |
| | 100 mM DTT | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

| | | |
|--|---------------------------------------|---|
| Pour les secouristes | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ». |
| | RT/RNase Block | Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ». |
| | Reference Dye | Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ». |
| | 100 mM DTT | Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ». |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. |
| | RT/RNase Block | Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. |
| | Reference Dye | Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. |
| | 100 mM DTT | Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | | |
| Méthodes de nettoyage | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. |
| | RT/RNase Block | Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. |
| | Reference Dye | Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. |
| | 100 mM DTT | Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les |

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | | |
|--|---------------------------------------|---|
| Mesures de protection | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). |
| | RT/RNase Block | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). |
| | Reference Dye | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). |
| | 100 mM DTT | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). |
| Conseils sur l'hygiène professionnelle en général | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène. |
| | RT/RNase Block | Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène. |
| | Reference Dye | Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène. |
| | 100 mM DTT | Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | | |
|-----------------|---------------------------------------|---|
| Stockage | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non |
|-----------------|---------------------------------------|---|

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

| | |
|----------------|---|
| RT/RNase Block | <p>étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.</p> <p>Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.</p> |
| Reference Dye | <p>Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.</p> |
| 100 mM DTT | <p>Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.</p> |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

| | | |
|--|---|--|
| Recommandations | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles. |
| Solutions spécifiques au secteur industriel | : <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. |

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| Nom du produit/composant | Valeurs limites d'exposition |
|--|---|
| 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Glycérol | Ministère du travail (France, 12/2020). Notes: Valeurs limites admises (circulaires) VME: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Aerosol |
| RT/RNase Block Glycérol | Ministère du travail (France, 12/2020). Notes: Valeurs limites admises (circulaires) VME: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Aerosol |

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique** : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Liquide.
RT/RNase Block Liquide.
Reference Dye Liquide.
100 mM DTT Liquide.
- Couleur** : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non disponible.
RT/RNase Block Non disponible.
Reference Dye Non disponible.
100 mM DTT Non disponible.
- Odeur** : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non disponible.
RT/RNase Block Non disponible.
Reference Dye Non disponible.
100 mM DTT Non disponible.
- Seuil olfactif** : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non disponible.
RT/RNase Block Non disponible.
Reference Dye Non disponible.
100 mM DTT Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non disponible.
RT/RNase Block Non disponible.
Reference Dye Non disponible.
100 mM DTT 0°C
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non disponible.
RT/RNase Block Non disponible.
Reference Dye Non disponible.
100 mM DTT 100°C (212°F)
- Inflammabilité (solide, gaz)** : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non applicable.
RT/RNase Block Non applicable.
Reference Dye Non applicable.
100 mM DTT Non applicable.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non disponible.
RT/RNase Block Non disponible.
Reference Dye Non disponible.
100 mM DTT Non disponible.
- Point d'éclair** :

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

| Nom des composants | Vase clos | | | Vase ouvert | | |
|--|-----------|--------|-----------|-------------|----|---------|
| | °C | °F | Méthode | °C | °F | Méthode |
| <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III QRT-PCR Master Mix | | | | | | |
| Acide edetique | >100 | >212 | DIN 51758 | | | |
| Polyoxyéthylène octyl éther phénylique | >109.85 | >229.7 | | | | |
| RT/RNase Block | | | | | | |
| Acide edetique | >100 | >212 | DIN 51758 | | | |
| Éther d'octylphenol de polyoxyéthylène | >109.85 | >229.7 | | | | |
| 100 mM DTT | | | | | | |
| (R*, R*) -1,4-Dimercaptobutane-2,3-diol | >110 | >230 | | | | |

Température d'auto-inflammabilité

| Nom des composants | °C | °F | Méthode |
|--|------|------|----------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III QRT-PCR Master Mix | | | |
| Polyéthylène glycol | 360 | 680 | |
| Glycérol | 370 | 698 | |
| RT/RNase Block | | | |
| Glycérol | 370 | 698 | |
| Acide edetique | >400 | >752 | VDI 2263 |

Température de décomposition

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Non disponible. |
| RT/RNase Block | Non disponible. |
| Reference Dye | Non disponible. |
| 100 mM DTT | Non disponible. |

pH

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | 7.8 |
| RT/RNase Block | 8 |
| Reference Dye | 8 |
| 100 mM DTT | Non disponible. |

Viscosité

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Non disponible. |
| RT/RNase Block | Non disponible. |
| Reference Dye | Non disponible. |
| 100 mM DTT | Non disponible. |

Solubilité(s)

| | |
|---------------------------------------|---|
| : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. |
| RT/RNase Block | Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. |
| Reference Dye | Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. |
| 100 mM DTT | Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. |

Coefficient de partage: n-octanol/eau

| | |
|--|-----------------|
| : <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III QRT-PCR Master Mix | Non applicable. |
| RT/RNase Block | Non applicable. |
| Reference Dye | Non applicable. |
| 100 mM DTT | Non applicable. |

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

| Pression de vapeur : | Nom des composants | Pression de vapeur à 20 °C | | | Pression de vapeur à 50 °C | | |
|----------------------|---|----------------------------|-----------|---------|----------------------------|----------|---------|
| | | mm Hg | kPa | Méthode | mm Hg | kPa | Méthode |
| | 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix | | | | | | |
| | eau | 23.8 | 3.2 | | 92.258 | 12.3 | |
| | Sorbitan monolaurate, ethoxylated | <1 | <0.13 | | | | |
| | RT/RNase Block | | | | | | |
| | eau | 23.8 | 3.2 | | 92.258 | 12.3 | |
| | Glycérol | 0.000075 | 0.00001 | | 0.0025 | 0.00033 | |
| | Reference Dye | | | | | | |
| | eau | 23.8 | 3.2 | | 92.258 | 12.3 | |
| | 2-Amino-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, chlorhydrate | 0.000027 | 0.0000036 | | 0.000007501 | 0.000001 | |
| | 100 mM DTT | | | | | | |
| | eau | 23.8 | 3.2 | | 92.258 | 12.3 | |

Taux d'évaporation : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non disponible.
 RT/RNase Block Non disponible.
 Reference Dye Non disponible.
 100 mM DTT Non disponible.

Densité relative : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non disponible.
 RT/RNase Block Non disponible.
 Reference Dye Non disponible.
 100 mM DTT Non disponible.

Densité de vapeur : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non disponible.
 RT/RNase Block Non disponible.
 Reference Dye Non disponible.
 100 mM DTT Non disponible.

Propriétés explosives :

Propriétés comburantes : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non disponible.
 RT/RNase Block Non disponible.
 Reference Dye Non disponible.
 100 mM DTT Non disponible.

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non applicable.
 RT/RNase Block Non applicable.
 Reference Dye Non applicable.
 100 mM DTT Non applicable.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | | |
|--|--|--|
| 10.1 Réactivité | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. |
| 10.2 Stabilité chimique | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Le produit est stable. Le produit est stable. Le produit est stable. Le produit est stable. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| 10.4 Conditions à éviter | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. |
| 10.5 Matières incompatibles | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes. |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Voie orale (mg/kg) | Voie cutanée (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|---|--------------------|----------------------|------------------------|-----------------------------|---|
| 100 mM DTT 100 mM DTT (R*,R*)-1,4-Dimercaptobutane-2,3-diol | 33333.3 500 | N/A N/A | N/A N/A | N/A N/A | N/A N/A |

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

| Nom du produit/composant | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|---|-------------|-------------------|------------------------------------|
| 100 mM DTT (R*,R*)-1,4-Dimercaptobutane-2,3-diol | Catégorie 3 | - | Irritation des voies respiratoires |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block
Reference Dye
100 mM DTT

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.
Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.
Non disponible.
Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT

Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| | | |
|------------------------------|--|--|
| Ingestion | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec la peau | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Contact avec les yeux | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | | |
|------------------------------|--|--|
| Inhalation | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. |
| Ingestion | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. |
| Contact avec la peau | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. |
| Contact avec les yeux | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

| | | |
|------------------------|--|--|
| Généralités | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Cancérogénicité | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Mutagénicité | : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Toxicité pour la reproduction | : <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Autres informations | : <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant III QRT-PCR Master Mix RT/RNase Block Reference Dye 100 mM DTT | Non disponible. Non disponible. Non disponible. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| Nom du produit/ composant | Résultat | Espèces | Exposition |
|---|---------------------------------|-------------------------|------------|
| 100 mM DTT (R*,R*) -1,4-Dimercaptobutane- 2,3-diol | Aiguë CL50 27000 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna | 48 heures |

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | IMDG | IATA |
|---|-----------------|---|---|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé. | <input checked="" type="checkbox"/> Non réglementé. | <input checked="" type="checkbox"/> Non réglementé. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - | - |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | - | - | - |
| 14.4 Groupe d'emballage | - | - | - |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non. | <input checked="" type="checkbox"/> Non. | <input checked="" type="checkbox"/> Non. |

Autres informations

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Étiquette : 2X Brilliant III QRT-PCR Master Mix Non applicable.
RT/RNase Block Non applicable.
Reference Dye Non applicable.
100 mM DTT Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Autres Réglementations UE

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

| | |
|----------------------------|--|
| Australie | : Indéterminé. |
| Canada | : Indéterminé. |
| Chine | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |
| Europe | : Indéterminé. |
| Japon | : Inventaire du Japon (CSCL) : Indéterminé. Inventaire du Japon (ISHL) : Indéterminé. |
| Nouvelle-Zélande | : Indéterminé. |
| Philippines | : Indéterminé. |
| République de Corée | : Indéterminé. |
| Taïwan | : Indéterminé. |
| Thaïlande | : Indéterminé. |
| Turquie | : Indéterminé. |
| États-Unis | : Indéterminé. |
| Viêt-Nam | : Indéterminé. |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

Brilliant III Ultra-Fast QRT-PCR Master Mix, Part Number 600884

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DMEL = dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
N/A = Non disponible
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé. | |

Texte intégral des mentions H abrégées

| | |
|---|--|
| 100 mM DTT H302 H315 H319 H335 H412 | Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
|---|--|

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

| | |
|--|--|
| 100 mM DTT Acute Tox. 4 Aquatic Chronic 3 Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2 STOT SE 3 | TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3 |
|--|--|

Date d'édition/ Date de révision : 27/05/2022

Date de la précédente édition : 17/09/2019

Version : 8

Avis au lecteur

Exclusion de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.